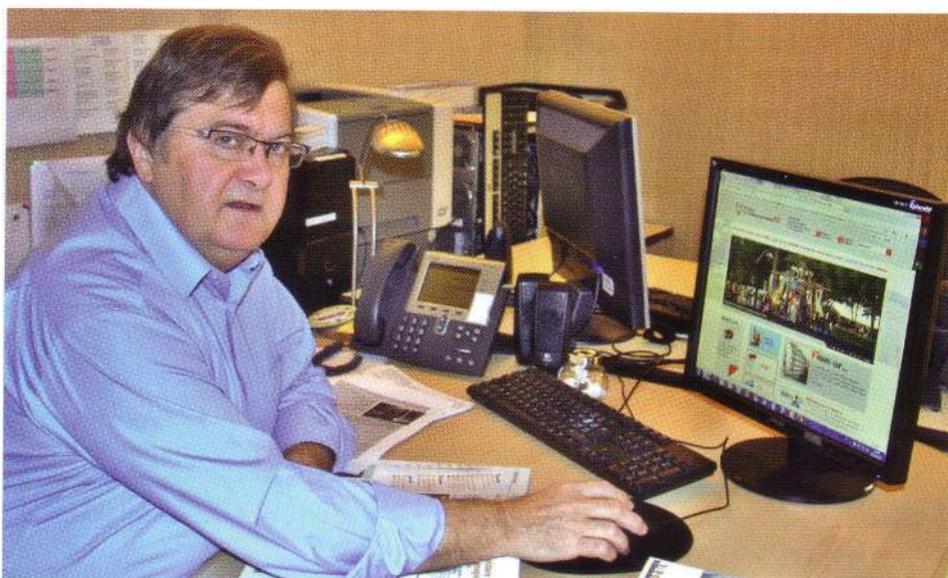


Site Internet Une connexion réussie avec les Villebonnais



Lancé depuis le 15 novembre, le nouveau site de la Mairie a été totalement repensé pour mieux servir les Villebonnais. Plus convivial, interactif, ludique, accessible, il offre les avantages d'une technologie répondant aux standards actuels de navigation sur le Net. Vous êtes nombreux à en avoir déjà testé et apprécié les nouvelles fonctionnalités.

Le point avec Bernard Lorient, Conseiller municipal chargé de la Communication et des Relations publiques.

Après presque 2 mois, quels sont les retours sur le nouveau site ?

Suite à l'ouverture, nous avons reçu différents messages qui attestent une appréciation plutôt positive de la part des Villebonnais : présentation plus claire, aspect pratique des démarches en ligne (formulaires Mairie et Portail Famille) et possibilité de visualiser et télécharger les publications municipales.

Quelques chiffres à l'appui. Depuis le lancement, nous avons recensé environ 300 visites par jour, les catégories les plus fréquentées étant l'agenda des manifestations, le Portail Famille et le plan interactif de la Ville. Le nombre d'abonnés à la Newsletter a doublé à ce jour, ce qui témoigne de l'intérêt porté au site Internet de la Ville.

En quoi le site vient-il compléter les autres médias de communication municipaux ?

À l'heure actuelle, le Web s'impose comme un vecteur de communication incontournable (64 % des ménages français disposent d'un accès à Internet à domicile selon une étude INSEE 2010). À côté de cela, les supports papier restent très appréciés. Le nouveau site est complémentaire aux supports « classiques » dans le sens où il permet de développer une interactivité avec les Villebonnais. C'est l'objet de nouveaux outils que

Le QR code est un type de code barres en deux dimensions constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc. QR signifie en anglais Quick Response, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un téléphone mobile, un smartphone, une tablette tactile ou encore une webcam, il a l'avantage de pouvoir stocker des données directement reconnues par des applications, permettant ainsi de déclencher facilement des actions comme naviguer vers un site Internet, ou mettre l'adresse d'un site en marque-page (source Wikipédia).



sont la Newsletter, le forum de discussion, ou l'insertion de QR codes qui permettent d'être redirigé vers notre site Internet via un smartphone qui scanne le code selon un principe similaire à celui du code barres (cf encadré ci-dessus).

Pourquoi avoir mis en place le Portail Famille ?

C'est avant tout un outil pratique qui rentre dans le cadre de la dématérialisation des services publics.

Pour rappel, le Portail Famille est un espace personnel et sécurisé, accessible depuis la page d'accueil du site Internet. Une fois connecté grâce à un identifiant et à un mot de passe, il permet d'accéder au paiement sécurisé en ligne des factures par Carte Bancaire, ainsi que d'actualiser certaines données du dossier famille. Cette possibilité est à l'heure actuelle offerte pour les prestations relevant du secteur de la Petite Enfance. Les parents dont les enfants fréquentent les crèches municipales, avertis fin octobre de cette opportunité se sont déjà inscrits pour plus de 90 % d'entre eux. Ce succès va nous inciter à étendre ce service aux prestations relevant des secteurs Scolaire et Périscolaire offrant ainsi le paiement en ligne pour la cantine, le Centre de loisirs, la garderie...